



Noyers
sur Serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 27 mai 2011 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

Présents : 9 conseillers municipaux

Absents : Marc Domingo pouvoir à Nathalie Labosse, Erick Meunier pouvoir à Gérard Rougier, Eric Landrier, Michel Bardet

Secrétaire de séance : Martine Semelagne

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

1. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire rappelle les principaux enjeux du projet élaboré par les services de l'Etat et tel que le prévoit l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le schéma de coopération intercommunale doit promouvoir une amélioration de la cohérence spatiale des EPCI et un accroissement de la solidarité financière.

Ce schéma a été présenté le 6 mai 2011 à la commission départementale. Les organes délibérants des communes et des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ont trois mois pour se prononcer sur ce projet de schéma. Ensuite, la commission départementale aura quatre mois pour statuer sur ce projet. La publication du schéma départemental doit intervenir avant le 1er janvier 2012.

Ce projet prévoit un regroupement de 3 communautés de communes sur la vallée du Serein : CC de Terre Plaine, de la Haute Vallée du Serein et Nucérienne. Cette nouvelle entité regrouperait 8 979 habitants. Il a été présenté au conseil communautaire de la communauté de communes Nucérienne le jeudi 26 mai 2011 qui a émis un avis favorable et a proposé que NITRY soit rattachée à cette nouvelle entité.

Au cours du débat les conseillers communautaires ont émis le souhait de voir ce regroupement s'étendre à la communauté de commune du Chablisien et à celle de Ligny le Châtel. Il regrouperait près de 20 000 habitants.

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, approuve ce regroupement qui paraît tout à fait cohérent, avec l'idée d'une grande vallée du Serein unie autour du patrimoine, de la culture, du monde rural et DU tourisme. Il se positionne donc favorablement sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par les services de l'Etat avec l'ajout de Nitry et émet le souhait d'une extension vers les C.C du Chablisien et à celle de Ligny le Châtel.

2. Bornage de la Zone 30

Dans le cadre de ses projets d'aménagements de voirie le conseil municipal avait décidé au cours de sa séance du 22 octobre 2010 l'aménagement d'une zone 30 pour laquelle il prévoyait de solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des amendes de police.

Avant de lancer la procédure il a fallu obtenir l'accord du Département étant donné que la route départementale 86 est comprise dans le projet de la zone 30. Un avis favorable est parvenu le 21 avril dernier. La proposition délimitant la zone 30 faite par la DDT est comprise entre les deux panneaux indiquant « rouler au pas ».

Certains conseillers s'interrogent sur ce bornage alors qu'il avait été demandé que la zone 30 commence dès le lavoir. Monsieur Giovannelli, en charge de ce dossier, souligne qu'il s'agit d'une décision soumise par la DDT dans le cadre de l'application du code de la route.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les limites de la zone 30 avec le souhait que la gendarmerie effectue des contrôles de vitesse et qu'il y ait possibilité d'étendre la zone par la suite s'il s'avérait nécessaire.

3. Circulation rue de Venoise

Afin de préserver le mur de soutènement qui vient d'être achevé, il est proposé de revoir la circulation sur l'ensemble de la rue de Venoise. Madame Labosse fait part de l'hypothèse envisagée : circulation en sens unique (dans le sens place de la madeleine – Saut Parabin – rue des Fossés).

Monsieur Robert préférerait que cette rue soit interdite complètement à la circulation et qu'il serait également intéressant de voir le problème du stationnement.

Madame Labosse précise que la délibération porte uniquement sur la circulation, le stationnement fera l'objet d'un autre débat.

Quant à interdire complètement la circulation cela paraît difficilement envisageable. En effet cette mesure pourrait entraîner d'autres demandes du même type pour d'autres rues.

Madame Labosse tient à signaler qu'il s'agit d'une première mesure, qu'un constat pourra être fait au bout d'une année d'application.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dont une opposition, accepte que cette rue soit mise en sens unique.

4. Application d'un tarif pour le contrôle de conformité de raccordement au réseau d'assainissement

Dans une optique de développement durable et pour répondre à une directive européenne du 23 octobre 2000, visant à une évolution de la qualité des eaux d'ici 2015. Les communes doivent être en mesure d'effectuer un diagnostic assainissement en vérifiant la **conformité des raccordements** aux différents réseaux d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales lorsque l'habitation est située dans une zone d'assainissement collectif.

Pour les zones d'assainissement non collectif, la mission a été confiée à la CCN (création du SPANC) qui contrôle que l'installation d'assainissement est conforme aux réglementations en vigueur.

Depuis le 1er janvier 2011, les notaires sollicitent le certificat de conformité ou de non-conformité dans le cadre de la cession de biens immobiliers. Jean-Louis Trameau, agent de maîtrise, à la responsabilité de ce contrôle. Cette intervention est à la charge du propriétaire aussi il est proposé, comme le pratique d'autres collectivités de facturer cette intervention au tarif de 80 €/contrôle.

5. Etude hydrogéologue - protection de la source de Grail – demande de subvention

L'agence de l'eau avait émis deux conditions pour le versement du solde de la subvention relative aux travaux de sécurisation du réseau d'eau potable. Tout d'abord :

- une étude-diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable, étude effectuée par BIOS.
- et le lancement d'une procédure de redéfinition des périmètres de protection de la source de « grail » puisqu'il avait été montré que les périmètres tels qu'ils ont été instaurés en 1992 ne sont plus pertinents et ne protègent plus suffisamment le captage de « grail ». L'hydrogéologue a rendu son rapport dont une synthèse a été présentée le 20/05 par l'ARS (ancienne DDASS) à l'ensemble des propriétaires concernés par le périmètre.

Cette procédure, dont le coût estimatif communiqué par la DDT serait de l'ordre de 13 000 € HT, peut bénéficier d'une aide de 70 % par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal à l'unanimité charge madame le maire de déposer le dossier de demande de subvention.

6. Cœur de village : Création d'un groupe projet au sein du conseil municipal

Madame Labosse fait un rapide état de l'avancement du projet, d'après les éléments communiqués par l'architecte, qu'elle a rencontré avec les adjoints le 4 mai. Le dossier d'aménagement de la trésorerie est au stade de l'APS, l'étude énergétique prévue est en cours, L'APD sera présenté fin juin au conseil municipal, à noter qu'à ce stade le projet n'est pas figé, il peut y avoir quelques modifications. Le montage financier de l'opération sera vu au moment de l'APD.

Le permis de construire devrait intervenir en juillet, puis en novembre le dossier de consultation des entreprises.

Madame Labosse souhaite qu'un groupe « projet cœur de village » soit créé au sein du conseil pour le suivi du chantier. Elle propose que se joignent au maire et aux adjoints 2 voire 3 conseillers en plus, les personnes hors conseil de la commission des travaux pourraient être sollicitées pour avis et selon l'avancement du projet ainsi que monsieur Robert selon ses disponibilités.

Composition du groupe : N. Labosse, E. Meunier, G. Rougier, J.C. Giovannelli, D. Simonnet, P.Germain, C. Verneau et J. Riotte ainsi que monsieur Robert selon ses disponibilités.

7. *Projet de création d'une truffière sur un terrain communal*

Les pépinières Naudet ont renouvelé leur proposition pour aider la commune à réaliser l'implantation d'une truffière sur une surface d'un hectare.

Les marchés aux truffes sont de plus en plus copiés aux alentours (Cruzy le Châtel, St Bris, Is Sous Thil) aussi la création d'une truffière à Noyers, renforcerait l'image de la truffe sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une truffière qui sera implantée sur un terrain communal situé : derrière le gymnase, ou vers le lotissement, aux survignes, ou vers le vieux château. La commune s'appuiera sur les conseils de monsieur DARRAS, trufficulteurs, et des pépinières Naudet pour son implantation.

Des aides sont susceptibles d'être accordées par le conseil général à hauteur de 40 % des investissements :

- Plants d'arbres
- Moyen de lutte contre les prédateurs (clôture)

8. *Circuits de randonnées : validation des tracés des chemins et réinscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées*

Monsieur Simonnet informe le conseil que, dans le cadre de la mise à jour du PDIPR par le conseil général, la commune a été contactée pour renouveler ou non l'inscription de ses circuits de randonnées dans le topoguide actuellement édité par le syndicat mixte du pays du tonnerrois et vendu sur toute la France.

Le cahier des charges prévoit que le syndicat mixte du pays s'engage à baliser et apposer la signalétique touristique et la commune doit entretenir les chemins.

La commune possède 2 circuits : meurgers et cabanes de vigne + promenade en Forêt

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le tracé et la réinscription des circuits de randonnées de la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Points divers

Groupe scolaire

Madame Labosse renseigne le conseil que pour la construction du groupe scolaire et du centre de loisirs, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2010.

Sur les 40 candidatures, 3 ont été admises à concourir : BETTE Jean-Marie, LENOIR & Associés et HOGE VINCENT ROSI.

Le jury de concours a analysé les 3 projets et il a proposé son classement au conseil communautaire qui a retenu HOGE VINCENT ROSI.

France 2 : monsieur Giovannelli demande l'avis du conseil sur une proposition de tournage de France pour une émission télé réalité : « une semaine sans les femmes ». Le conseil pense que la décision revient aux personnes qui seraient sollicitées.

Inaugurations : Musée – saison 2011 le 18/06 - 14h avec la présence de monsieur Villiers, président du Conseil Général

: mur de venoise : 1/07 (en attente de confirmation des officiels)

Journal communal : parution en juin, les articles sont à déposer au secrétariat. Le comité de relecture se réunira avant l'édition.